

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du mardi 3 juin 2025 à 9h30 au Parc animalier de Ste Croix à Rhodes

Membres présents ou représentés : 56 présents et votants, 30 pouvoirs soit 86 votants

1. Accueil - Rappel du statut d'association de SLS-67

Ouverture de la séance à 9h30 par Jacques Fleck, président de SLS-67, avec à ses côtés les membres du comité.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, Jacques Fleck passe la parole à Michel Sonntag pour une présentation du Parc animalier de Ste Croix.

Cette séquence est suivie d'une minute de silence en mémoire des membres de l'association disparus depuis la dernière assemblée à savoir Rheinhold Koepel, Marc Barbier, Christiane Fellmann, Roland Brandt, Simone Gerber, Jeannette Kern, Gabrielle Duret, Claude Le Fur, Maurice Moosberger.

2. Adoption du compte-rendu de l'Assemblée 2024 (joint à la convocation)

- Une abstention
- Le CR est adopté

3. Rapport moral et d'activité 2024 (joint à la convocation)

- Jacques Fleck reprend les points cités dans le rapport moral, dont copie ci-jointe.

À retenir :

- la stabilité des adhésions : 330 adhérents en 2024 (dont 35 non MGEN) contre 324 en 2023. Le souci permanent reste d'alimenter le vivier.
- la stabilité de la participation aux différentes activités : on constate l'existence de noyaux constants qui se retrouvent de semaine en semaine dans les différents ateliers.
- la stabilité de la trésorerie : les comptes sont équilibrés malgré la hausse du reversement des cotisations au CV et l'augmentation des loyers des salles.

Jacques lance un appel pour la recherche de bénévoles :

- des chefs de course dans certains groupes.
 - des coresponsables dans certains ateliers.
 - des volontaires pour faire partie du Comité.
 - des volontaires pour le traitement des dossiers en novembre et décembre (en moyenne 180 à 190 dossiers à traiter entre novembre et décembre).
- Jean-Louis Scheidt présente les différentes activités : à la date de l'AG, SLS-67 compte 330 membres dont 45 Non MGEN
 - Danses du monde : pas de problème, bonne ambiance
 - Qi Gong : pas de problème
 - Ping-pong : 12 inscrits, participation régulière. Pas d'accueil de nouveaux membres faute de place.

- Entretien de la forme physique : 3 encadrants. 24 participants en moyenne. De nouveaux horaires ont permis d'avoir une fréquentation plus régulière.
- Promeneurs du mercredi : sorties d'une demi-journée sauf en été, sorties d'une journée entière.
- Randonneurs du jeudi : bon fonctionnement notamment dans le GR1 où le recrutement des chefs de course est moins problématique que par le passé et la participation en hausse. On observe un glissement progressif de membres du GR2 vers le GR1
- Randonneurs du vendredi : bonne participation, bon fonctionnement. Différence de niveau croissante entre les 2 groupes.
- Activités proposées par le CV : rando du district 3 au Champ du Feu: 6 participants, rencontre franco-allemande à Sasbach : 4 participants, balisage et entretien des sentiers : 0 participants ... hélas !
- Activités à visée sociale : Octobre rose (39 participants en 2024) et la collecte pour la Banque alimentaire au petit Auchan d'Illkirch (il faut 25 volontaires pour assurer correctement la relève pendant les 2 jours).
- Jacques Fleck récapitule les voyages ou séjours, les excursions et les conférences qui ont eu lieu en 2024 :
 - Le ski-safari dans les Dolomites : 20 personnes au sein d'un groupe organisé par le voyageur Josy. C'était une solution de secours à ne pas renouveler.
 - Les villes impériales du Maroc proposé par J Fleck : 32 participants.
 - Le séjour randonnées à Serre-Chevalier proposé par René Bruckner a concerné 47 personnes. Est reconduit en 2025.
Remarque : Le séjour de randonnées et découverte prévu en Crête a été annulé faute de participants.
 - L'excursion au pays de Dabo avec visite d'une chocolaterie
 - L'AG à Boofzheim avec la visite de l'Eglise de Gerstheim
 - 5 conférences à l'IUT qui ont réuni de 30 à 40 personnes en moyenne.

Bilan :

Participations : Voyages : 99 personnes Sorties : 91 personnes Conférences : 187 personnes.

Un appel pour de nouvelles contributions est lancé. À noter l'arrivée de 2 nouvelles organisatrices de voyage pour 2025 : Laurence Ghio et Michèle Schmitt-Vella.

Jacques rend attentif à l'allongement des délais postaux qui ont pu surprendre lors de l'inscription ou du paiement de ces activités.

4. Rapport financier 2024 : compte de résultat, bilan financier (copie jointe)

Sur la base des documents joints à la convocation, Willy Schneider montre la stabilité dans la gestion des dépenses courantes. Les fluctuations sont liées au paiement des voyages.

Charges courantes pour 2024 : elles sont en légère augmentation

- Augmentation des cotisations reversées au CV
- Augmentation du montant de la location des salles
- Diminution des frais financiers suite au changement de banque

Le financement des voyages :

- À l'avenir, pour toute inscription à un voyage l'acompte s'élèvera à au moins 40% du prix total (au lieu d'un tiers) pour tenir compte du fait que le montant de l'assurance

annulation est à payer intégralement dès la signature du contrat alors que les voyageurs ne réclament qu'un tiers du montant total.

- La contribution aux frais d'organisation d'un voyage est de 1% du prix individuel plafonné à 10 euros / participant
- Les budgets des voyages sont calculés au plus juste pour ne pas être déficitaires.
- Le tarif annoncé au départ correspond en général à un tarif maximum : il baisse dans 9 cas sur 10 si le nombre final de participants est supérieur à celui initialement prévu
- Willy remercie les organisateurs des voyages pour leur bonne gestion des comptes.

Le bilan financier :

Les comptes sont équilibrés. Comme les années précédentes, le fonds de roulement, qui inclut le reliquat de 2FOPEN, reste conséquent : il constitue une garantie pour les voyages et permet si nécessaire de faire des avances de paiement et ainsi de parfois bénéficier de réductions.

5. Rapport des réviseurs aux comptes

La révision des comptes pour la période du 1/01/2024 au 31/12/2024 a été faite par Marie Laure Richarme et Marc Haudot. (*voir rapport joint*).

Conclusion : Excellente tenue des comptes. Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2024

6. Quitus au Comité pour sa gestion

L'assemblée vote à l'unanimité le quitus au Comité pour sa gestion et la bonne tenue des comptes de l'association durant l'année 2024.

7. Elections au Comité.

Quatre membres ne se représentent pas au Comité : Fleck Jacques, Oberbach Hubert, Schmitt Germain, Steinmetz Jacqueline.

Nouveaux candidats : Dedieu Alain, Remark Evelyne, Willmann Pierre.

Proposition de nouveau Comité : Dedieu Alain, Ducarme Marie Annick, Gast Françoise, Remark Evelyne, Scheidt Jean-Louis, Schneider Willy, Sonntag Michel, Willmann Pierre.

Vote : 1 abstention

Le nouveau Comité est élu par l'assemblée.

Prochaine réunion : le mardi 10 juin à 16h30 rue Alfred de Vigny

8. Changement de domiciliation de l'association

Proposition : Maison des Associations de Strasbourg -Place des Orphelins.

Coût : 55€/an (25€ de cotisation + 30€ de boîte aux lettres)

Proposition adoptée à l'unanimité.

9. Cotisations 2026 et participations diverses 2026 (*location de salles, assurances,...*)

Après examen des comptes de 2024, le Comité propose les tarifs suivants :

- Frais de base inchangés, malgré la hausse du reversement au CV :
 - Adhésion pour les adhérents MGEN : 22 €
 - Cotisation pour les membres non MGEN : 45 €
 - Abonnement à la revue du Club Vosgien (*facultatif*) : 8 € pour 4 numéros (*décision de la Fédération du Club Vosgien*).

- Participations aux frais de location de salles : une augmentation de 3€ est proposée pour tenir compte de l'augmentation des loyers.
 - Forme physique : 46 €
 - Qi Gong, Ping pong, Danses du monde : 30 €
- Contribution aux frais des voyages culturels : 12€

L'assemblée adopte ces tarifs à l'unanimité.

10. Désignation des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2024

Marc Haudot et Marie-Laure Richarme proposent de poursuivre dans cette fonction.

Klaus Schaefer est candidat pour assurer la relève.

Les candidatures sont adoptées à l'unanimité

11. Assurances et règles de sécurité

- **Deux contrats d'assurance-accident :**

- 1) Via le Club Vosgien : inclus dans la cotisation à SLS-67

Ce contrat couvre les accidents lors d'activités physiques en groupe telles que randonnée et ski. Il n'est pas un doublon avec les assurances individuelles : en cas d'accident lors d'une activité de groupe, la responsabilité va au-delà de la victime et inclut l'organisateur, l'encadreur, etc ... ; en randonnée par exemple, le chef de course est responsable de tout ce qui se passe pendant une sortie du départ à l'arrivée !

Ce contrat couvre aussi les accidents en cours des voyages organisés par SLS-67 (participants et organisateurs) ainsi que les accidents pédestres et de ski en cas d'activité en individuel.

En cas d'accident :

- **prévenir les secours si nécessaire**

- **faire la déclaration à la MAIF via le secrétariat du Club Vosgien dans les 5 jours.**

- 2) Via un contrat MAIF propre à SLS-67

Ce contrat spécifique entre SLS-67 et la MAIF couvre, à l'instar du contrat ci-dessus, les activités en salle et les sorties à la journée (excursions, visites, conférences), non couvertes par le contrat du Club Vosgien

En cas d'accident :

- **prévenir les secours si nécessaire**

- **faire la déclaration directement à la MAIF dans les 5 jours.**

Nota : Dans les 2 cas, la victime effectue elle-même la déclaration ; un document mis à jour en avril 2025 est disponible sur le site de SLS-67. Il est conseillé de le ranger dans son sac avec son N° de membre du CV.

- **Des assurances-annulation :**

Aucune couverture pour une sortie à la journée mais souscription systématique d'un contrat annulation pour tous les voyages, soit auprès du prestataire (s'il le propose), soit auprès de la MAIF ; la cotisation relative à un tel contrat est obligatoire et incluse dans le prix du voyage.

- **Les consignes de sécurité (*rappel*) :**

Le chef de course ainsi que l'organisateur de toute activité est responsable de :

- l'organisation de l'activité.

- de la réalisation de l'activité de bout en bout.
- de la sécurité de tous les participants
- **Le covoiturage : SLS-67 n'organise pas de covoiturage.** Il s'organise entre les participants et se fait sous la responsabilité du conducteur. La couverture par la MAIF est intégrale si ce dernier a souscrit une assurance tous risques.

L'AG est close à 11h30 et se poursuit par le déjeuner et la visite du Parc animalier de Ste Croix.

JS

Pièces jointes :

Rapport moral et d'activité

Compte de résultats

Rapport financier

Rapport des réviseurs aux comptes